Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_064_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard
Monsieur Groyer à Madame Perrin

Absents : Madame Ménahèze, Monsieur Charcosset

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 31

2026-05-28- N°AG 064/2026 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION SUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Par délibération du 28 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention avec la clinique vétérinaire de Surzur, l'association « Le cercle des Chats libres » et la Société Protectrice des Animaux de Vannes, visant à mettre en place une action de régulation de la population de chats errants sur le territoire communal, dans la limite de 20 stérilisations et identifications par an.

Ce conventionnement apporte un certain nombre d'avantages :

- Stabilisation de la population féline ;
- Maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles ;
- Diminution des problèmes de comportements des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...).

L'article 6 de cette convention définit les conditions de prise en charge des interventions par la collectivité à savoir :

- Castration : 41.20 € TTC
- Ovariectomie : 69,20 € TTC
- Identification : 50,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_064_DEL-DE

La clinique vétérinaire de Surzur nous a informés qu'elle souhaitait revoir ses conditions tarifaires au motif que les tarifs proposés n'étaient plus en adéquation avec la valeur des actes réalisés.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Dénomination de l'acte	Montant en € HT	Montant en € TTC
Castration chat	25,75 €	30,90 €
Ovario-hystérectomie chatte	79,58 €	95,50 €
Castration chat cryptorchidie	79,58 €	95,50 €
Ovariectomie chatte	51,25 €	61,50 €
Identification électronique avec pose d'un transpondeur	41,67 €	50,00 €
Injection antidouleur post-opératoire	9,92 €	11,90 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention passée avec la clinique vétérinaire de Surzur, la SPA de Vannes et l'association « Le Cercle des Chats Libres », visant à mettre en place une action de régulation de la population de chats errants sur le territoire communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant joint en annexe de la présente délibération.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE